

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > LUMESTRA 480

LUMESTRA 480



LUMESTRA 480

Dernière mise à jour :

03.11.2021

Herbicides

Protection des cultures

N° AMM :

2150012



Composition:

480 g/l

mésotrione

Famille chimique:

Callistémones

Formulation:

SC Suspension concentrée

Mode d'action:

Post-levée des adventices : Oui - Uniquement stade jeune (post-levée précoce - 4 feuilles maxi du maïs). Il doit être utilisé en association avec un adjuvant.

Pré-levée des adventices : Période optimale en post semis-prélevée , aussitôt après le semis du maïs.

Présemis incorporé : Maïs grain et fourrage uniquement.

Systémique : Mésotrione : action anti-germinatif, racinaire et foliaire

Foliaire

Racinaire

Herbicide de la famille Qualité Callistemon Technologie.

Homologué sur maïs, sorgho et lin (textile et oléagineux), LUMESTRA 480 est efficace sur un large spectre de dicotylédones classiques et difficiles ainsi que sur certaines graminées.

Product CP: Tabs

- [Usages autorisés](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conditions d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

Lin oléagineux

Lin Textile

Maïs

Maïs doux

Sorgho

Classement



SGH07



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Délai de rentrée

• Pour les travailleurs : 48 Heures

Mentions de danger

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.
- Spe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Contient de l'éthylène-glycol
- Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pendant l'application, pour protéger l'opérateur, porter des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 et une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant. Si application avec tracteur sans cabine, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation et des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166. Si application avec tracteur avec cabine, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pendant le mélange / chargement, pour protéger l'opérateur, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832 -3 ; une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; un EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée et des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, pour protéger l'opérateur, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; un EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée et des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pour le travailleur, porter combinaison de travail polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² avec traitement déperlant.

Pulvérisation

S'assurer de la largeur exacte des passages en évitant les recouvrements de rampe. Ne pas traiter par temps de vent, même faible (maxi 3 beaufort). Adopter une vitesse d'avancement réduite. Eviter la formation d'embruns.

Volume d'eau

120 à 250 litres d'eau par hectare.

Paramètres pression

A adapter en fonction du type de buse (injection d'air ou à fente). Autour de 2 bars.

Délai sans pluie

2 heures (dans le cas d'une application en post-levée précoce).

Type de buse

A limitation de dérive
A fente

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min + prix appel

En cas d'accident de transport

06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- LUMESTRA® 480 - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

LUMESTRA® 480 - AMM N° 2150012 - Composition : 480 g/l mésotrione * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
